Bulletin municipal du Noyer

N°36-Avril 2025

Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Patrimoine naturel de notre commune
- Patrimoine culturel
- Infos diverses
- Infos pratiques
- Événements
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :
Philippe Gamen
Comité de rédaction :
Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis.
Ont participé à ce numéro :
Sylvain Lacchia, Bernard Martin, Caroline Salomon/PNR des Bauges.
Photographies : Thaddée Gignoux, Odile Manoussakis, Bernard Martin, C. Salomon/PNR Bauges, Elisabeth Schneider, Frank Vassen, Wikimedia Commons.

L'édito du Maire

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,

Ce numéro particulièrement riche en informations sur le patrimoine naturel de notre commune issues de l'Atlas de la Biodiversité Communal que nous réalisons à vos côtés, nous permet de prendre conscience de toute la diversité du vivant qui nous entoure.
Un bel article sur notre forêt vous permettra de mieux la connaître et de prendre conscience de ses fragilités, notamment avec le changement climatique.
Ce bulletin démarre également un cycle de découverte sur l'histoire du fromage et de nos fruitières.
Je profite de cet édito pour rappeler que les conseillers municipaux et moi-même sommes disponibles pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser sur la vie communale et les choix faits par le conseil municipal.
Je vous souhaite un très beau printemps !

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :
Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00
Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72
Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr
Site : https://www.lenoyer73.fr/

Les actions menées et en cours

Bassins et cheminements piétonniers

Ces deux projets qui tiennent particulièrement à cœur au conseil municipal, nécessitent un travail de longue haleine et beaucoup de temps préalable à consacrer avant d'envisager un démarrage de travaux.

S'agissant de la rénovation des bassins, notre cabinet d'études a pu avoir de nouveaux contacts avec certains riverains et propriétaires. Nous pensons pouvoir entreprendre raisonnablement la rénovation d'environ cinq bassins cette année.

S'agissant de la création de cheminements piétonniers entre les hameaux, le service voirie de Gand Chambéry nous fait bénéficier gratuitement de son ingénierie.
Ainsi une première proposition technique de tracé nous a été présentée reliant le hameau le plus haut « Le Cholet » au hameau le plus bas « le Mont » en passant par « Le Perrier », « Le Chef-Lieu », « Le Crêt du Haut » et le « Crêt du Bas ».
Les hameaux de « Les Chavonnes », « La Ville », « Le Buisson », « Le Chêne » viendront se raccorder à ce tracé principal via des chemins ruraux ou portions de voies communales existants.
Les tracés envisagés longent la Route Départementale utilisant au maximum les emprises foncières appartenant au département. Toutefois, certains tronçons devront emprunter les hauts ou pieds de talus, passant ainsi en limite de propriétés privées (prairies). Des négociations devront alors être entreprises avec les propriétaires et exploitants.
Ce type de travaux est financé par le Département de la Savoie et Grand Chambéry. Le taux d'aides ciblé est de l'ordre de 75%.
Le conseil municipal devra se prononcer désormais pour prioriser 1 ou 2 tronçons à démarrer.

Sobriété énergétique de la commune

L'audit énergétique réalisé en 2015 par l'ASDER sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics de la commune, avait permis de distinguer deux principales pistes d'amélioration dans un objectif de réduction de la dépense énergétique, à savoir :

- L'éclairage public ;
- La rénovation du bâtiment de la Mairie.

Éclairage public :

Les travaux de rénovation de l'éclairage public (passage en Led et suppression de certains points lumineux) ont été réalisés en 2019-2020. Il s'en est suivi l'extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit. Ces démarches ont permis de réduire de 70 % les dépenses. Pour rappel, ces travaux ont été subventionnés par la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 6 785 €, via un programme d'actions porté par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Rénovation du bâtiment Mairie :

Un nouvel audit énergétique beaucoup plus approfondi a été réalisé fin 2023 par le Cabinet d'études « Efficiences », spécifiquement sur le bâtiment de la Mairie. Cette étude totalement financée par le SDES (Service Départemental d'Energie de la Savoie) a fait ressortir que le bâtiment ne correspondait plus aux nouvelles exigences de performance énergétique et qu'à très court terme les logements ne pourront plus être loués en l'état.
Ainsi, le conseil municipal a décidé d'entreprendre la rénovation énergétique du bâtiment : secrétariat, salle communale, bibliothèque ainsi que les 3 logements à l'étage.
Les travaux consisteront en :

- L'isolation par l'extérieur de la totalité du bâtiment en matériaux bio-sourcés (laine de bois et enduits à la chaux),
- Remplacement des huisseries des portes et fenêtres,
- Création d'un réseau de distribution et radiateurs hydrauliques,
- Mise en place d'une chaudière bois granulés,
- Isolation des combles et des planchers du RDC.

L'objectif est d'atteindre près de 40 % d'économie sur la facture d'énergie permettant ainsi de cibler un taux maximal de subventions de 80 %.
Les financeurs potentiels fléchés pour obtenir ces subventions sont l'Etat, le Département de la Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le SDES.
Une attention toute particulière sera apportée pour préserver le caractère architectural de ce bâtiment emblématique de notre commune.
L'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) ainsi que le SDES nous ont fait bénéficier gratuitement de leurs services pour consulter des Maitres d'œuvre spécialisés. C'est ainsi que nous avons retenu le Cabinet « Architecture Energie » pour nous accompagner dans ces travaux, qui devraient démarrer fin 2025 - début 2026.

On déménage à La Ville

Notre abribus destiné aux scolaires a trouvé sa nouvelle place dans le hameau de La Ville, grâce à l'acquisition par la commune d'une petite parcelle située en bord de route. Il avait nécessité un déplacement car son premier emplacement gênait la circulation des gros véhicules en direction de la STEP. Nous tenons à remercier Mme Odette Hudry d'avoir accepté de nous vendre une dizaine de mètres carrés de sa propriété.

Devenir citoyen- secouristes dans notre quotidien

Le mercredi 8 janvier, une dizaine d'habitant.es se sont retrouvé.es à la salle communale pour bénéficier de la formation de Premiers Secours Citoyen animée par Jérôme Ginollin (formateur au SDIS 73 et pompier volontaire au centre de secours au Châtelard) et proposée par la mairie.

Une journée dense en informations et en mises en situation concrètes qui nous permettra d'intervenir dans des situations auxquelles chacun.e d'entre nous peut être confronté.e : accident de la route (assurer la sécurité du lieu et de la victime ...), obstruction des voies nasales, pertes de connaissance, crise cardiaque (apprentissage du massage cardiaque et de l'utilisation du défibrillateur), hémorragie pose d'un garrot).

Ces interventions s'effectuent en urgence et en amont de l'arrivée des secours spécialisés (pompiers, SAMU, gendarmerie) et peuvent sauver des vies ou limiter les conséquences d'un accident.

Devant l'importance de former des citoyens-secouristes, nous vous proposerons d'autres journées de formation durant l'année 2025.

Messages anonymes

Par deux fois, nous avons reçu en mairie des messages anonymes sous la forme de « Flyers » dont les contenus semblaient critiquer l'action municipale, mais très peu clairs quant au décryptage.

Nous profitons de ce type d'action pour rappeler notre totale transparence vis-à-vis des administrés, notamment à travers ce bulletin municipal. Les membres du conseil municipal et le maire se sont toujours tenus à disposition pour répondre précisément à toutes les questions que certains pourraient se poser. Le maire reçoit régulièrement des personnes en mairie et prend le temps d'écouter et d'expliquer les choses sur tous sujets concernant la vie de notre commune.

Le message anonyme est la pire façon de communiquer. C'est une façon de faire qui va à l'encontre du bon fonctionnement et de la préservation de notre démocratie.

Patrimoine naturel de notre commune

Une troisième mare au Noyer

Dans le cadre du projet Alpi'mares (financé par une fondation grenobloise), la LPO vient d'installer, en mars, une nouvelle mare sur la parcelle du verger pédagogique près de la station d'épuration. Elle sera mise en eau progressivement au printemps.

Où en sommes-nous avec l'ABC ?

Les activités de l'ABC se terminent à la fin juin 2025.
Il est prévu 2 animations, le **samedi 17 mai** sur les mares et le **21 juin** sur les haies et arbres têtards (plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement dans vos boîtes à lettres et sur le site Internet de la commune).

Mardi 17 juin, à partir de 19h, à la salle communale, aura lieu la soirée de restitution de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), projet dans lequel la commune s'est lancée depuis 2023 avec le Parc.
Après les différentes animations qui ont été l'occasion de vous faire découvrir et échanger sur la biodiversité de la commune et tous ses habitants autres qu'humains qui sont vos voisins, cette soirée a pour but de vous présenter tout ce que l'on sait à présent sur la faune, la flore, les habitats naturels de Le Noyer et Arith.
Ce sera surtout le moment de réfléchir ensemble aux actions futures à mettre en place sur la commune pour faire de la Nature une alliée dans notre quotidien et nos activités (forestières, agricoles et de loisirs).
Ouverte à tous, cette soirée sera l'occasion d'échanger ensemble sur notre lieu de vie et de se questionner sur comment le valoriser et le préserver. Parlez-en à vos voisins et venez en famille ! Et inscrivez-vous sur le site Internet de la commune.

Sauvage, discret, le Lynx est bien là

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Saint-François-de-Sales et de 13 autres communes du Parc naturel régional du massif des Bauges, le dimanche 12 janvier après-midi à Saint-François-de-Sales, a eu lieu une intervention sur la découverte du lynx et du chat forestier au cours d'une balade en forêt animée par Sylvain Lacchia.

Nous avons pu parler de ces deux félins sauvages présents dans nos communes des Bauges.

Peu connus, très discrets, nous les avons peut-être croisés sans les voir ou sans les reconnaître.

Nous avons appris à les identifier, à connaître leurs modes de vie. Nous avons également appris à identifier leurs traces et empreintes ainsi que celles d'autres habitants de la forêt (nous avons notamment repéré les traces d'un blaireau, d'une martre, d'un renard, d'un sanglier). Céline Riedweg, chargée de mission au Parc et qui accompagne les communes dans leur ABC nous a accompagnés et nous a parlé de l'intérêt de recenser et de faire remonter toutes nos observations de faune, de flore, via l'Observatoire participatif de la Biodiversité du massif des Bauges, afin d'enrichir ces atlas de la biodiversité et de mieux connaître la nature qui nous entoure. Pour participer au recueil de données sur le lynx et le chat forestier, vous pourriez par exemple devenir référent d'un piège photographique sur la commune.

Le Muscardin, méconnu et pourtant bien présent dans la commune

Le samedi 22 février, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal s'est tenu un atelier sur le muscardin, animé par Christophe Gilles de France Nature Environnement,
Le matin nous avons découvert toutes les informations concernant ce petit mammifère bien méconnu et pourtant très présent sur notre territoire. L'après-midi nous sommes parti.es à sa recherche et avons découvert 8 nids (vides en cette période) sur les terrains entre Le Cholet et le col de Plainpalais.

Mais qui est donc ce muscardin ?

C'est le plus petit des gléridés de France (famille des Loirs et des Lérots) qui présente une forte valeur patrimoniale. Un rongeur de 8cm de long et autant pour une queue en panache qui lui permet de rester en équilibre sur les petits branchages. Un rongeur au magnifique pelage roux doré qui lui vaut son surnom " le rat d'or ". C'est un animal nocturne qui se déplace très vite, un équilibriste hors pair totalement adapté au mode de vie arboricole. Il construit son nid au printemps, de préférence dans les secteurs de ronces, framboisiers, noisetiers et autres épineux porteurs de baies dont il se gave. Au Noyer, nous avons trouvé tous les nids dans des massifs de prunelliers. On trouve le muscardin dans les lieux favorables que sont les haies denses plein soleil proche des hêtraies, chênaies ou espaces éclaircis proches de forêt. Il est omnivore mais essentiellement végétarien. Sa période d'hibernation est longue. Sa phase active, au printemps et à l'été, est essentiellement à but reproductif.

Il construit un nid spécifique pour la reproduction, fait de feuilles, de la forme et la taille d'un pamplemousse, accroché aux branchages à 2 ou 3 mètres du sol, qu'il abandonne lorsque les petits sont indépendants, au bout de 40 jours et qui, de fait, s'installent alors sur un secteur éloigné d'environ 200 m du nid de leur naissance.

Pour hiberner, le muscardin se construit un nid spécifique de la taille d'une balle de tennis, au sol ou dans les souches de vieux arbres.
Il a peu de prédateurs car l'accès au nid est difficile, hormis vipères, belettes, chats domestiques.
C'est un animal sympathique et curieux face aux visiteurs, qui a des stratégies bien particulières pour se fondre dans le paysage. Le muscardin est bien présent en région Rhône-Alpes-Auvergne et sur notre territoire des Bauges. Bien que protégé en France et en Europe il est en déclin. La cause principale est la destruction intempestive des haies, et des coupes fortes boisées.

CODE DE BONNES PRATIQUES POUR PRÉSERVER CE JOLI COMPAGNON

- Eviter d'arracher les haies et tous taillis de noisetiers, ronciers, aubépines et autres épineux qui prive le muscardin d'un habitat favorable et de ressources alimentaires précieuses,
- laisser des corridors de déplacement (haies en bordures de forêt),
- favoriser " l'ensauvagement de zone " de buissons cités ci-dessus,
- coupe et taille à faire en automne et surtout pas au printemps ce qui provoquerait la destruction des nids et des ressources alimentaires,
- favoriser une gestion douce de la forêt et de ses abords.

Cet atelier animé par un naturaliste passionné et passionnant a permis aux participant.es de découvrir un petit mammifère bien sympathique que nous aurons à cœur de protéger sur notre commune.

Mieux connaître notre forêt : suite

Sur la commune du Noyer, 37% de la forêt sont difficilement accessibles pour les coupes de bois, 294ha, dont 36ha non bucheronnables sous les falaises très pentues. Il existe pourtant un réseau d'une dizaine de pistes permettant l'accès à la forêt aux tracteurs forestiers, mais toutes orientées dans le sens de la pente, ce qui favorise l'érosion des sols. Ces accès rendent notamment difficiles les traversées des hameaux par les engins forestiers, et pour le stockage du bois.

Toute la forêt du Noyer est identifiée comme ayant un rôle important de protection contre les chutes de blocs, les arbres situés sous les falaises du Margeriaz freinant considérablement les chutes des blocs rocheux, et protégeant ainsi les habitations en contre bas. Il est important de maintenir un couvert forestier permanent sur ces forêts, pour que leur rôle soit maintenu.

Cette forêt est considérée comme « **forêt ancienne** », c'est-à-dire qu'elle est présente depuis au moins 150 ans. En effet, identifiées sur la carte de l'État-major (1850), les forêts anciennes ne prennent pas en compte l'âge des arbres, mais seulement la permanence de l'état boisé.

Les « **forêts matures** » sont celles considérées comme ayant des arbres âgés, de gros diamètre, avec une présence importante de bois mort, ce qui indique une exploitation raisonnée voire absente. Sur la commune du Noyer, 125ha de forêts sont considérés comme « matures », soit 16%, particulièrement présentes dans les secteurs inaccessibles voire non bucheronnables, ce qui explique l'absence probable de gestion. Ceci étant, les forêts matures ne sont pas incompatibles avec la gestion forestière, dès lors que celle-ci prévoit de laisser du bois mort en forêt, et de laisser quelques gros

arbres qui ne seraient pas coupés. C'est ce qu'on appelle des « **Arbres habitats »**, parfois indiqués avec un triangle à l'envers peint sur l'écorce. Ces « habitats » potentiels pour la biodiversité sont variés : écorces décollées, trous de pics, fentes dans le tronc, branches cassées, présence de lierre dans le houppier ou sur le tronc, la liste est longue ! La biodiversité en forêt est une ressource pour le forestier, car elle est le garant de la résilience de la forêt, et de son bon fonctionnement.

25% de la biodiversité en forêt dépend du bois mort.
Le bois mort est également un allié de la fertilité des sols et de l'humus, car en se décomposant tous les minéraux et la matière carbonée retournent dans les sols. La décomposition du bois mort est un processus assez lent qui implique l'activité de plusieurs espèces. Chaque stade de décomposition du bois mort- par exemple, bois mort débout, ou bois mort au sol - a son cortège d'insectes xylophages, de bactéries et de champignons qui lui est propre. Le temps de décomposition est fortement lié à la nature du sol et de l'humus. Ce dernier peut avoir un fonctionnement altéré si les sols ont été au préalable dégradés, par tassement suite aux passages d'engins trop lourds. C'est pourquoi il est important de prévoir des moyens d'accès en forêt qui soient organisés, via des pistes forestières et des layons identifiés par exemple.

Cet article a été écrit en collaboration avec Caroline Salomon, chargée de mission forêt, filière bois, dessertes, au PNR du massif des Bauges.

Comment bien entretenir vos haies

Ci-joint, des documents fournis par la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO).

Quand ?

Entre octobre et fin février, en dehors de la période de reproduction de la faune. Une fréquence de **2-3 ans** suffit.

Comment ?

- ✓ Pas trop près du tronc et pas trop haut de façon à laisser l'étagement naturel de l'arbre ;
- ✓ Une **coupe en biais**, avec un outil tranchant (tronçonneuse, sécateur, taille-haie, sécateur hydraulique) ;
- ✓ Conserver les arbres morts sur pied ou au sol ;
- ✓ Sans brûlage à proximité de la haie.

Avec quel outil ?

- ✓ La **tronçonneuse** est conseillée car elle permet de former certains arbres selon des techniques particulières (émondage, arbres têtards ...). La coupe nette évite également les problèmes sanitaires.

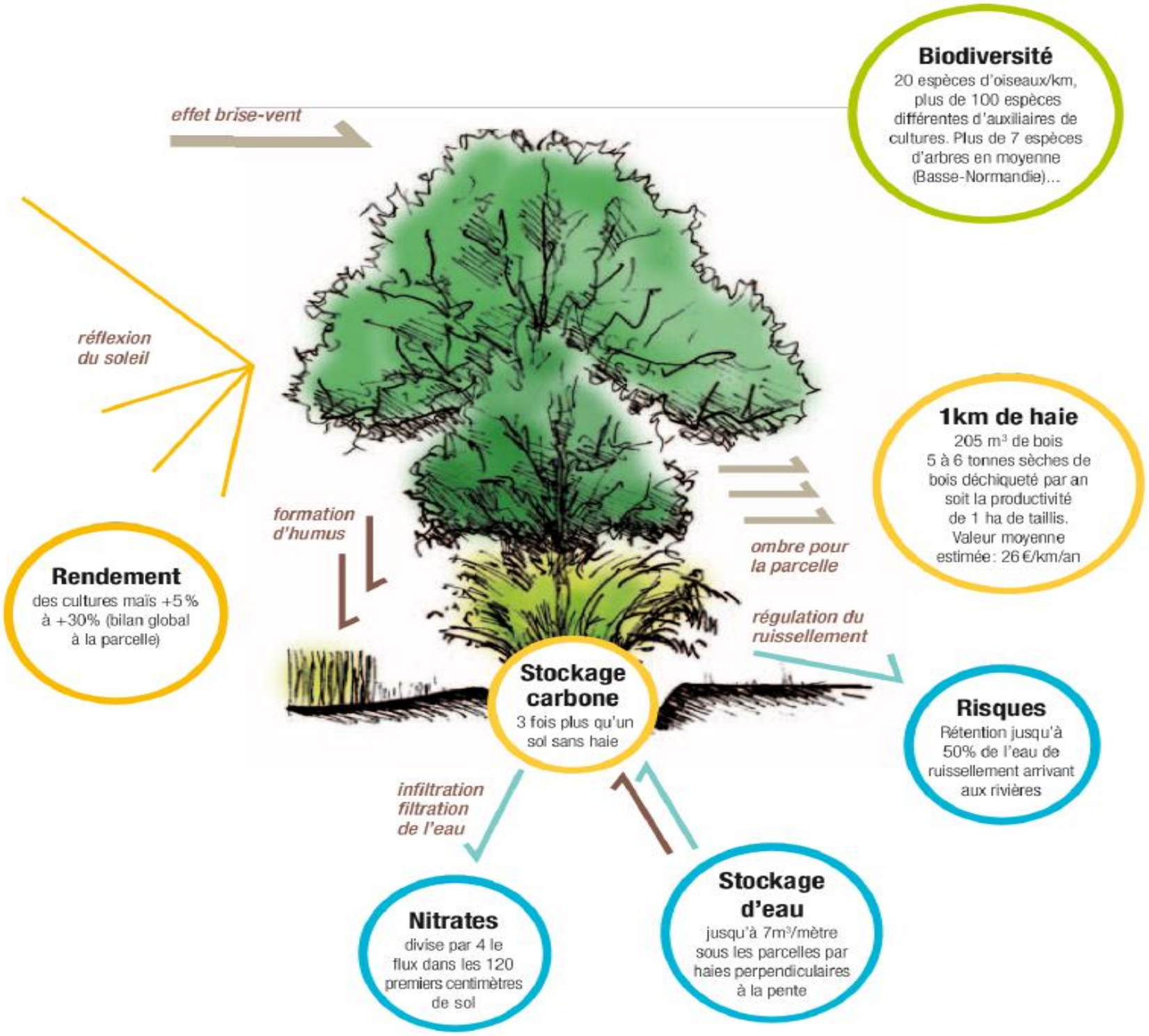
Biodiversité
20 espèces d'oiseaux/km, plus de 100 espèces différentes d'auxiliaires de cultures. Plus de 7 espèces d'arbres en moyenne (Basse-Normandie)...
effet brise-vent
réflexion du soleil
1km de haie
205 m³ de bois
5 à 6 tonnes sèches de bois déchiqueté par an soit la productivité de 1 ha de taillis. Valeur moyenne estimée : 26 €/km/an
formation d'humus
ombre pour la parcelle
Rendement
des cultures maïs +5 % à +30% (bilan global à la parcelle)
régulation du ruissellement
Stockage carbone
3 fois plus qu'un sol sans haie
Risques
Rétention jusqu'à 50% de l'eau de ruissellement arrivant aux rivières
infiltration filtration de l'eau
Nitrates
divise par 4 le flux dans les 120 premiers centimètres de sol
Stockage d'eau
jusqu'à 7m³/mètre sous les parcelles par haies perpendiculaires à la pente

Patrimoine culturel

Le Saviez – vous ? Naissance de l'Association Génébauges au Noyer

Fin 2006, frustrée de ne plus pouvoir participer à des réunions généalogiques sans faire beaucoup de kilomètres, j'ai décidé de créer mon propre club de généalogie ouvert à tous les généalogistes ayant ou non des racines en Bauges. Beaucoup de nos connaissances disaient que cela ne pourrait pas marcher en Bauges ; alors pour nous faire connaître, nous nous sommes rattachés à l'Association Loisirs et Culture du Noyer. Mille mercis à sa présidente sans qui ce projet n'aurait jamais vu le jour. D'autres passionnés, locaux ou non, ont vite rejoint le groupe. Nos réunions se tenaient à l'époque dans la bibliothèque. Après 3 ans de rattachement, fin 2009, nous nous sommes mis d'accord pour créer notre propre association dont la première AG eut lieu le 26/01/2010. Malgré l'éloignement de Chambéry, Aix les Bains, Grenoble, nous fûmes vite une bonne vingtaine à nous réunir régulièrement. Des participations à des forums généalogiques (Chambéry, Aix, Annecy, Combloux, Sévrier), des conférences, des expositions, nous ont donné et nous donnent toujours une certaine visibilité. L'association compte aujourd'hui une quarantaine de membres dont une bonne vingtaine se réunit chaque premier jeudi après- midi du mois, à la salle communale. Pour conserver notre convivialité, ceux qui le désirent, peuvent se retrouver pour midi chez Cyrille, également membre passionné.

L'âge aidant, j'ai laissé la présidence, et aujourd'hui c'est Jacqueline Ginet qui me succède.

Mais que faisons- nous au cours de nos réunions ?

Exposés, lecture de textes anciens, recherches personnelles mais aussi sur des thèmes bien précis. Depuis quelques années nous faisons des recherches de Baujus devenus célèbres et dont on parle hors Bauges.

Mais qui est célèbre et originaire du Noyer ? Le savez - vous. ? Dans la prochaine édition de ce bulletin municipal je vous ferais connaître la famille DUBONNET qui a ses origines au Noyer tout comme la famille DE CALLIAS.

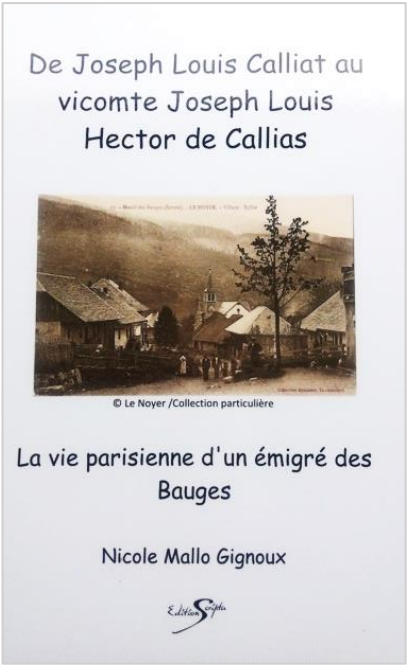

Besoin de renseignements, envie de nous rejoindre, besoin d'aide pour démarrer votre arbre généalogique, n'hésitez pas à venir me voir au Crêt du Bas ou à me téléphoner au 0682456579.

Bon printemps. Nicole Mallo Gignoux, présidente d'honneur de Génébauges.

L'histoire des fruitières (dans les Alpes, les Bauges et Le Noyer) (1e partie)

Longtemps perçus comme arriérés et immobiles, coupés du monde par un relief difficile et un climat hostile, les territoires et sociétés de montagne se voient actuellement revalorisés et leur histoire réhabilitée dans et par les études actuelles de nombreux chercheurs, enseignants universitaires, historiens, guides chercheurs patrimoniaux ou simples passionnés.
Dans cette dynamique, il s'agit donc de présenter aux habitants du Noyer les richesses mal connues ou méconnues de leur territoire.
Lors d'un article précédent, nous avons tâché de faire mieux connaître l'activité cloutière du Noyer dans le massif des Bauges. L'évolution économique et politique ayant conduit à sa disparition, elle a été suivie par le choix délibéré de revenir à une activité plus connue car très ancienne d'une part et, d'autre part, contrairement à la clouterie, toujours présente aujourd'hui dans le massif : l'élevage à vocation fromagère. Ce choix a fait naître des structures connues de tous, les fruitières.
De tous, oui, dans le Jura et les Alpes du Nord, car pour les visiteurs cela occasionne parfois des surprises ! Mais cela contribue au charme de la découverte, engendre des souvenirs et élargit les connaissances !
Cela est valable pour tous alors élargissons !

LES ORIGINES
Le lait et l'homme.

La relation de l'être humain au lait nous semble aller de soi. Nourris au sein maternel, puis gros consommateurs de lait animal sous différentes formes, nous considérons l'utilisation du lait sous forme alimentaire comme naturelle et allant de soi, cela demande pourtant à être reconsidéré.
Cette consommation n'a pas toujours été évidente au cours de l'histoire de l'humanité.
Grâce à des recherches historiques et scientifiques de plus en plus pointues, nous savons à présent que l'homme de Neandertal ne digérait pas le lait de vache, son système digestif ne pouvant l'assimiler.

Puis, petit à petit, l'évolution a fait que l'Homme s'est adapté et le lait est devenu aliment, même si encore de nos jours l'estomac de nombreux enfants et adultes supporte mal le lait d'origine animale.

Néanmoins, avec la domestication des animaux et l'élevage, il est devenu un des aliments de base de notre bol alimentaire.
Pourquoi se priver d'une ressource bien commode alors que se nourrir était l'une, sinon la priorité, de notre survie ? Mais, étant une denrée périssable, se posa alors le problème de la conservation. D'autant plus que se constituer des réserves présentait aussi un avantage certain.
Quel heureux hasard ou quel berger ingénieux permit de confectionner la première ébauche fromagère nous ne le saurons sans doute jamais, l'écriture n'était pas de mise à l'époque et la tradition orale n'en a pas conservé l'origine. Par contre le geste, lui, est resté, et bien que modifié par la technique, la base reste identique.
Les premiers écrits témoignant de la consommation de fromage alpin remontent déjà à l'époque romaine avec le « vatusicum » ou fromage vatusique fabriqué en Tarentaise et fort prisé des élites romaines. Ceci ne veut pas dire que le fromage n'existait pas avant mais les Romains ont laissé des traces écrites ce qui n'était pas le cas des civilisations précédentes.

Selon certains historiens antiques, l'empereur Antonin le Pieux mourut d'avoir mangé trop goulûment un fromage des Alpes ! Il s'agissait certainement de fromage à pâte pressée pour résister à la lenteur du transport sans système de réfrigération. Néanmoins pour justifier ce soin de conditionnement, il fallait déjà jouir d'une réputation établie.

Un aménagement du territoire

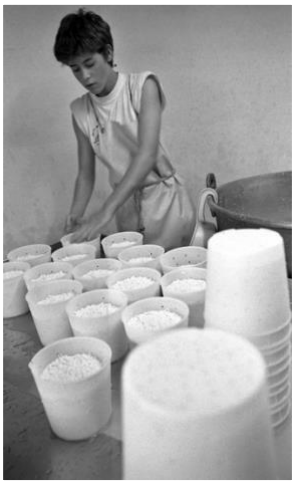

© Elisabeth Schneider

Donc les bergers savent depuis longtemps fabriquer du fromage tout en menant leurs troupeaux mais un autre pas décisif a certainement été franchi avec la sédentarisation car, à partir d'un lieu fixe la confection du fromage peut donc s'effectuer sur place dans le village plus facilement avec un rendement et une régularité plus constants.
Puis un compromis entre nomadisme et sédentarisation a amené la pratique de l'estive, transhumance courte. Afin de préserver les meilleures terres pour des cultures vivrières et pour garder du foin pour l'hiver, l'homme a commencé à utiliser les prairies d'altitude, naturelles

d'abord puis ensuite créées ou élargies de sa main. Un élément essentiel de la civilisation alpine venait prendre sa place dans le paysage : les alpages, composants d'bord naturels puis aménagés de la main de l'homme. Et cela très tôt dans l'histoire, bien plus que ce qu'on en pensait tout d'abord.

Pendant très longtemps les historiens ont cru que l'ouverture des montagnes en alpages avait été faite par les moines lors de l'installation de monastères d'altitude à partir de la fin du X^{ème} siècle.

© Elisabeth Schneider

Nulle mention n'en était faite dans les actes notariés. Les alpages apparaissaient seulement dans les documents monastiques. Il faut dire que la plupart des historiens précédents étaient des ecclésiastiques et les premiers à s'intéresser à la vie quotidienne lors des siècles précédents. Leurs travaux ont été des témoignages très importants pour les connaissances du passé historique mais avaient tendance à faire la place belle à leurs congénères ou à considérer les faits d'un point de vue religieux. L'apport des moines a été indéniable mais il a longtemps occulté ou minimisé le rôle des autres initiatives.

Puis les historiens se sont penchés, ou plutôt (re)penchés, sur les cartulaires des abbayes et une lecture plus précise et plus attentive a contredit les théories précédentes.

Les principales sources d'information se trouvent dans les comptes de châtellenie, les minutes des multiples procès et dans les cartulaires monastiques qui étaient les registres très précis notant les échanges, donations, acquisitions, ventes (même si l'achat de terre étaient théoriquement interdit pour les moines) entre le monde religieux régulier et le monde extérieur. Leur relecture a permis de fournir des renseignements précieux sur la vie quotidienne de l'époque.

En effet les cartulaires contiennent des éléments très précis sur les transactions, déclinant les noms des personnes, la date et le lieu, le coût et le type de biens. Apparaissent ainsi des descriptions telles que pré, jachère, bois de résineux et montagne. Pour notre propos, le mot « montagne » est intéressant car au XII^{ème} siècle, « montagne » signifie alpage. Or, si l'on mentionne alpage, c'est bien qu'il existe. Et donc la création de l'alpage remonte à une date plus ancienne.

Il n'en était pas fait mention auparavant car les occupants ne sachant ni lire, ni écrire, les traditions et accords étaient oraux. Ce n'est qu'avec les moines pour qui l'écriture est quotidienne et nécessaire que vont apparaître les alpages dans des textes écrits.

Les historiens actuels sont à présent remontés jusqu'au néolithique pour l'ouverture de certains alpages, bien avant l'écriture et le christianisme !

Dans les prochains bulletins, je vous parlerai des fruitières dans les Bauges et sur notre commune.
Bernard MARTIN

Infos diverses

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Comme les autres communes, Le Noyer est concerné par un certain nombre de risques naturels, sociétaux ou technologiques. Ainsi, **nous ne sommes pas à l'abri,** par exemple, d'une canicule ou d'une crue, d'un glissement de terrain, d'un risque sanitaire ou d'un accident de transport de matières dangereuses. Ces évènements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.
La Mairie, sur ordre de l'Etat, a développé une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs pour mieux se préparer à de tels évènements.
Elle se traduit d'abord par l'information préventive des populations et ensuite par une organisation planifiée des secours. Matérialisée par le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** : consultable en mairie et notre site Internet, elle vise à sensibiliser la population à de tels risques, mais aussi à donner des consignes de comportements dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.
Sur notre commune, nous avons mis en place un sysème de référents hameaux :
ils sont présents pour assurer le lien d'informations aux voisin-es et délivrer des consignes de sécurité à adopter en cas de besoin. Vous trouverez leurs coordonnées à la page suivante.

L'appli Panneau Pocket est dédié aux messages d'alerte (vous pouvez vous y abonner si vous possédez un téléphone connecté à Internet).

Hameau	Référent et suppléant Rôle dans le PSC	Coordonnées (fixes et portables)
Les Chavonnes	Françoise Besson Philippe Durand	04 79 63 34 82 04 79 63 49 94/06 86 82 51 53
Le Cholet	Françoise Besson Philippe Durand	04 79 63 34 82 04 79 63 49 94/06 86 82 51 53
Le Perrier	Françoise Besson Jean-Christophe Mithieux	04 79 63 34 82 06 09 08 30 37
Chef-lieu	Philippe Gamen Valérie Laboret	04 79 34 95 30/06 07 08 89 88 06 83 82 30 48
Les Crêts	Dominique Pettelot Jean Debré	04 79 63 34 84/06 15 88 76 84 06 20 54 67 50
Le Buisson	Sophie Dodelin Sylvie Antas	04 79 52 30 91/06 37 39 05 64 06 28 83 16 23
Le Mont	Sophie Dodelin Yann Ollivier	04 79 52 30 91/06 37 39 05 64 06 21 11 39 56
La Ville	Odile Manoussakis Magali Kriegk	04 79 52 32 29/06 03 68 35 89 06 72 12 08 86
Le Chêne	Magali Kriegk Odile Manoussakis	06 72 12 08 86 04 79 52 32 29/06 03 68 35 89

Sophie Dodelin ne sera pas disponible durant tout le printemps.

Infos pratiques

Site Internet

N'hésitez pas à consulter notre site Internet :
https://www.lenoyer73.fr

La maison France Service

Pour toutes les démarches administratives qui peuvent vous sembler complexes, vous pouvez solliciter « France Service » mis en place par l'Etat. Une agence existe au Châtelard au siège des « Amis des Bauges ».
Des agents d'accueil sont formés pour vous accompagner tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes aux usages d'Internet.
Adresse :
232 avenue Denis Thermes, Le Châtelard - 04 79 54 87 64
info@amisdesbauges.org

Déchetterie mobile

Retenez les prochaines dates de la déchetterie mobile au Noyer : **jeudi 10 avril et samedi 18 octobre** : 9h-12h30/ 13h15/15h.
D'autres dates pour les communes voisines sont visibles sur les containers semi-enterrés.

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à l'adresse suivante :
https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm

Déchetterie :

La déchetterie du Châtelard fonctionne désormais aux mêmes horaires toute l'année :

mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30
(sauf jours fériés)

Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Voici les disponibilités sur notre commune :

- du lundi 28 avril au dimanche 4 mai,
- du lundi 26 mai au dimanche 1er juin,
- du lundi 23 au dimanche 29 juin,
- du lundi 21 au dimanche 27 juillet,
- du lundi 18 au dimanche 24 août,
- du lundi 15 au dimanche 21 septembre.

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour le calendrier de l'année.
Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devrons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.
Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.
A noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.
Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (https://www.grandchambery.fr).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges : Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS
LE NOYER

Nous avons fêté carnaval samedi 8 mars. Après-midi très sympathique. Quelques enfants déguisés. Des jeux anciens au programme : bib-bob, Makó-pêche, puzzle, le tout suivi d'un goûter préparé par nos bénévoles (crêpes, gaufres)

L'acquisition de livres de notre budget a du succès : romans : *Les assassins de l'aube* de Michel Bussi, *Tenir debout* de Mélissa da Costa, *Avec toi je ne crains rien* de Dyck Alexa : **MAGNIFIQUE !** *Le barman du Ritz* de Colin Philippe, *Atlas les sept sœurs* (tome 8 et dernier). Gros succès de cette saga de Lucinda Riley. *Les couleurs de l'oubli* de Laborie Christian, *Elle rêvait d'autres cieux et d'autres matins* de Christian Signol : parmi les meilleurs.

Prix « la vache qui lit » pour les enfants âgés de 8 à 12 ans. 1 è 5 petits romans à lire avec vote anonyme. Les résultats seront envoyés au festival « le bonheur des mômes du Grand-Bornand ». Peu de participants à ce jour.

Nos horaires :

mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

Nous reprenons nos horaires d'été à partir du 16 avril :
de 10h à 12h et de 17h à 19h

Emprunt gratuit, 6 à 8 livres par personne, 3 CD et 3 DVD.
Contact : lenoyerbiblio@gmail.com. Catalogue en ligne : www.bibliotheque-le-noyer.fr
Pour se connecter et réserver mettre votre n° emprunteur à 4 chiffres (demander en biblio), puis les 4 chiffres de votre année de naissance.
Pour l'équipe de la bibliothèque : Rose-Marie.

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Cannelle Uzel et Maxime Pondy Bias, La Ville
- Anne Ducastel, Le Perrier

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque…).

Evénements

L'occasion de rencontre et d'échange : les vœux

Comme chaque début d'année, les habitant.es de la commune sont invité.es aux vœux du maire et du conseil municipal. Au-delà d'un rituel d'apparence classique, c'est avant tout l'opportunité de nous réunir, de nous rencontrer et de partager un temps qui se veut aussi convivial en toute simplicité autour d'un buffet-apéro.

Notre maire a fait le bilan de toutes les actions engagées en 2024, et exposé celles envisagées pour 2025. Un rappel aussi des personnes qui nous ont quittées cette année et le souhait de bienvenue aux nouveaux résidents arrivés dans notre commune récemment.

Pour finir, il s'est adressé aux Noyérains de façon plus personnelle, leurs faisant part

du sens qu'il souhaite donner à son mandat d'élu local, en priorisant la qualité et non pas la quantité des actions menées.
Ce moment fut aussi l'occasion d'échanges et parfois des réponses aux questions que les habitant.es peuvent se poser.

Commémoration du cessez le feu en Algérie

Cette année, c'est dans notre commune que s'est tenue la cérémonie cantonale du « cessez le feu en Algérie », le 22 mars dernier.
Les différents représentants des communes du cœur des Bauges ont rendu hommage aux soldats qui se sont battus lors de cette guerre.

Les comptes-rendus du conseil municipal

Depuis notre dernier Bulletin Municipal, trois conseils municipaux ont eu lieu : les 4 février, 3 mars et 7 avril derniers. Leurs comptes-rendus sont désormais visibles sur notre site Internet. Il est toutefois possible d'avoir la version papier en la demandant à la mairie.